

## Procès verbal réunion du Conseil municipal

**21 avril 2018**

**Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 16 avril 2018, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le samedi 21 avril 2018 à 11h et peut délibérer valablement sans condition de quorum.**

Le vingt et un avril deux mil dix-huit, à 11 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Laurent RICARD, Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaient présent :

Mmes ALBERT Frédérique, AURIOL Michel, GRONCHI Wladimira, SCHMID-LOSSBERG Incarnation,  
Mrs NIEL Claude, RICARD Laurent,

Absents excusés

Mmes MARTINEZ-BOUISSAC Marie-Hélène,  
Mrs BETANT Michel (a donné procuration à Mme ALBERT Frédérique), GALARET Christian,  
GRAVEGEAL Mathieu, TRIJASSE Arnaud

Mme Frédérique ALBERT a été nommée secrétaire de séance

**Ordre du Jour**

En début de séance, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Approbation PV –conseil municipal du 20 février 2018
- 2 Vote du Compte de gestion et du Compte administratif – exercice 2017
- 3 Affectation du résultat d'exploitation 2017
- 4 Vote du taux des 3 taxes locales
- 5 Vote du Budget primitif 2018
- 6 Questions diverses

## Approbation du Procès-verbal de séance du 20 février 2018

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

## Finances communales : Vote du Compte administratif 2017

Madame ALBERT Frédérique, 2ème Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte Administratif 2017 de la commune qui se compose comme suit :

### **Résultat de l'exercice 2016**

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	153 222.29€	286 826.89€	+ 133 604.60€
<b>Investissement</b>	205 125.08 €	222 408.18 €	+17 283.10€

### **Résultat de clôture de l'exercice 2016**

	Résultat clôture 2016	Affectation	Résultat exercice 2017	Résultat clôture 2017
<b>Fonctionnement</b>	-108 897.80	0,00 €	+17283.10	<b>-91 614.70€</b>
<b>Investissement</b>	180 221.66	-108 897.80 €	+133 604.60€	<b>204 928.46€</b>

Considérant que le Compte Administratif présenté est en tout point conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la Collectivité,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame ALBERT Frédérique, Et, à l'unanimité des membres présents,

Le Compte Administratif 2017 (Budget M14) est adopté.

## Approbation du compte de gestion 2017 - Budget M 14

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 (Budget M14), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la "journée complémentaire" ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Et, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de Gestion (Budget M14), dressé pour l'Exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal de Castries, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans ses résultats, n'appelle pas d'observation

## Affectation du résultat 2017 - Budget M 14

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, Budget M14,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 (Budget M14) de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
BUDGET M14	
Résultat au 31/12/17	
EXCEDENT .....	204 928.46€
DEFICIT .....	0.00 €
(A) EXCEDENT AU 31/12 .....	
Exécution du virement à la section d'investissement	204 928.46 €
♦ Affectation complémentaire en réserves ..... cpte 1068 .....	
♦ Affectation à l'excédent reporté « report à nouveau créditeur » ..... cpte 002 .....	0.06€
Total .....	
(B) DEFICIT AU 31/12 .....	
Déficit à reporter .....	0.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat d'exploitation 2017 comme énoncé ci-dessus.

## Vote du taux des trois taxes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux des trois taxes locales pour l'élaboration du Budget 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux existants. Ainsi les taux votés sont les suivants :

Taxe d'habitation	6.89 %
Taxe foncière bâti	7.95 %
Taxe foncière non bâti	27.55 %

## Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2018 (Budget général – M14) :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de Fonctionnement</b>	2 171 799.44	2 171 799.44
<b>Section Investissement</b>	2 130 377.51	2 130 377.51
<b>Totaux</b>	4 302 176.95	4 302 176.95

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Et, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions du Budget Général pour 2018, en dépenses et en recettes.

dit que ce budget est voté

- Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

## **Lettre d'intention d'achat**

Monsieur le Préfète au Conseil Municipal la lettre d'intention d'achat de Monsieur et Madame BONIN pour l'achat du terrain n° 13 du lotissement La Laurisse pour un montant de 159 000 €.  
Le conseil municipal n'émet aucune objection.

*Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.*

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire, Laurent RICARD

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal